



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

Accusé de réception en préfecture
062-216209023-20251117-D202552-DE
Date de télétransmission : 20/11/2025
Date de réception préfecture : 20/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 12 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 12 novembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 20

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

20/11/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Jacques DEGRAVE, M. Hervé FOUBLE, Mme Francine RIBREUX, Mme Marianne SPEISSER, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Séverine DUVIVER, M. Thibaut KUEHN et Mme Carole TRIPLET

Excusées : Mme Emmanuelle DECLETY a donné pouvoir à M. Pierre EVRARD, Mme Linda PATOUT

Absent : M. Matthieu DEVOS

Secrétaire de séance : Mme Francine RIBREUX

D2025-052 : CULTURE – ADOPTION D'UNE CHARTE DU BIBLIOTHECAIRE BENEVOLE

Rapporteur : Madame Pascale NEYRINCK

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale de Wizernes, reposant en partie sur l'implication de bénévoles ;

Considérant la nécessité de préciser les conditions d'intervention des bénévoles au sein du service public de lecture, afin d'assurer le bon fonctionnement et la qualité de l'accueil des usagers ;

Considérant qu'il apparaît opportun d'adopter une charte fixant les droits, devoirs, engagements et responsabilités du bibliothécaire bénévole ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- **D'ADOPTER** la Charte du Bibliothécaire Bénévole annexée à la présente délibération.
- **DIRE** que la Charte s'applique à toute personne intervenant bénévolement au sein de la Bibliothèque Municipale de Wizernes.
- **DIRE** que Monsieur le Maire ou son représentant est chargé de la mise en œuvre de la présente décision et de sa transmission aux bénévoles concernés.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke, representing the name Pierre Evrard.

Pierre EVRARD

M. le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.